COLLEGE D'OLT
46700 – PUY L'EVEQUE

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE 02/12/2021

Le quorum étant atteint, Mme DECEMBRE-BEZAUD, Principale, ouvre la séance à 17h35 (16 présents et une personne représentant la communauté des communes, invitée).

Secrétaire de séance : E.RUAMPS

Mme la Principale présente l'ordre du jour du CA. Elle indique qu'il n'y a pas de questions diverses.

- ***APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/11/21***

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé.

17h45 Arrivée d'un représentant de la collectivité territoriale.

Mme la Principale demande si tout le monde a reçu le Procès-Verbal du conseil d'administration du **09 novembre 2021** et si des remarques ou amendements sont formulés.

Aucune remarque.

Vote pour l'approbation du PV du CA du 09/11/21 :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le PV du CA du 09/11/21 est approuvé.

- ***BUDGET 2022***

Mme la gestionnaire présente le budget 2022.
Elle informe le CA du respect des principes budgétaires pour la préparation du budget 2022.
Elle présente la procédure d'achat de l'établissement, les différentes conventions ainsi que les contrats souscrits par l'établissement. (cf.PJ)
Un parent d'élève demande pourquoi il n'y a plus de contrat concernant l'internet.
Mme la gestionnaire explique que suite au passage à Thd'Oc, ces frais sont supportés par la collectivité.

Concernant le budget 2022, Mme la gestionnaire présente la structure budgétaire, les différentes recettes et dépenses de l'établissement. Elle informe qu'une augmentation de la dotation globale de fonctionnement qui avait été demandée suite aux frais engendrés par la nouvelle cuisine.

Sur le service ALO, Mme la gestionnaire présente un service déséquilibré. Elle explique que ce déséquilibre correspond aux écritures des amortissements mais qu'il n'intervient pas sur notre CAF ou IAF.
Mme RUAMPS présente les évaluations des dépenses de viabilisation et informe s'être basé sur une moyenne des consommations des années antérieures et une prise en compte des éventuelles augmentations des prix de l'énergie. Elle indique

d'une baisse de la ligne « gaz » car celui-ci ne sera supporté que par le service de restauration et non plus par le logement de fonction.
Un parent d'élève demande pourquoi il n'y a plus de contrat sur l'EMOES et la boite postale.
Concernant l'EMOES, Mme la gestionnaire informe que ce service a été dissout suite à la crise COVID et de ce fait, il n'y a plus d'intervention de l'équipe dans le collège.
Concernant la boite postale, il a été décidé que le courrier soit déposé dans la boite aux lettres de l'établissement afin d'éviter des déplacements et une perte de temps sur le trajet quotidien à la Poste.

Sur le service AP, Mme la gestionnaire présente un service déséquilibré de 2345.39 €
Elle présente les différentes actions prévues pour cette année scolaire.
Mme La principale précise que des actions ont été budgétisées sur tous les niveaux et sur les 4 parcours éducatifs du collège (parcours Avenir, parcours d'Education Artistique et Culturelle, parcours Educatif de Santé, parcours Citoyen)
Mme la gestionnaire rappelle la volonté de l'établissement de ne pas demander de participation aux familles pour des actions pédagogiques. Elle remercie l'APE et le FSE pour leurs dons.
Elle présente également des recettes prévues sur ce service avec des subventions du Département concernant les actions culturelles mais également des subventions spécifiques autour de l'EPS, la section natation...
Un représentant de la collectivité rappelle l'engagement du Département autour de l'action culturelle.
Concernant les subventions de l'état, cela concerne le BOP 141 avec des crédits qui correspondent à des reliquats de 2021.
Elle précise que les crédits d'enseignements sont reconduits à l'identique de 2021.

Sur le service VE et le service SBN, Mme la gestionnaire présente un service équilibré. Elle explique que sur le service VE sont retranscrits notamment les salaires des AED. Concernant les bourses, 58 élèves sont boursiers à ce jour pour cette année scolaire.

Sur le SRH, Mme la gestionnaire présente un service déséquilibré de 5412.72 €.
Elle présente une légère baisse des effectifs de demi-pension.
159 362 € de recettes sont prévues sur ce service ce qui représente 51 690 repas.
Pour 2022, elle présente les grands axes du service de restauration : la loi Egalim (50% de produits de qualité dont 20% de bio, le menu végétarien et la lutte contre le gaspillage alimentaire), la poursuite de l'achat local et la subvention du département en faveur de l'achat local.
Elle précise que le crédit nourriture s'élève à 1.75 € par repas sans prélèvement et à 1.85 € avec le prélèvement.
Dans l'absolu, le coût du repas nécessaire au service de restauration pour répondre aux objectifs Egalim et achat local est d'environ 1.90 €. L'établissement est dans l'attente de la subvention du Département.
Un représentant de la collectivité rappelle la volonté du Département concernant l'achat local.
Mme la gestionnaire précise qu'elle n'exclut pas la possibilité de demander un nouveau prélèvement si besoin en cours d'année car elle ne peut pas avec exactitude prévoir les dépenses liées au respect de la loi Egalim.

Pour conclure, Mme La gestionnaire demande un prélèvement de 7758.11 € sur les réserves de l'établissement soit 2345,39 € sur le service général et 5412,72 € sur le service de restauration.
Un parent d'élève demande jusqu'à quand l'établissement peut durer avec ses réserves.
Mme la gestionnaire précise que des choix devront certainement être fait à un moment donné afin d'éviter de prélever.
Elle précise que dans le cadre du protocole sanitaire, l'établissement a augmenté ses ouvertures de crédits sur les produits d'entretiens, l'utilisation de papier, de gel hydro-alcoolique et que d'autres postes de dépenses pourraient à terme être impactés sur les futurs budgets. Mme la Principale souligne que la collectivité de rattachement devra apporter une attention particulière aux financements du collège pour ne pas mettre en difficulté celui-ci les prochaines années et qu'il puisse poursuivre ses engagements.

Vote pour l'autorisation à signer les contrats et conventions :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'autorisation à signer les contrats et conventions est adopté à l'unanimité.

Vote pour le budget 2022 et le prélèvement sur les réserves de l'établissment :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le budget 2022 est adopté à l'unanimité

- ***Décision budgétaire modificative***

Mme la gestionnaire présente des DBM pour information qui concernent des réajustements de crédit suite à des subventions EPS, piscine et les dons de l'APE et du FSE .

- ***<u>QUESTIONS DIVERSES</u> :***

Pas de questions diverses proposées.

Mme la Principale remercie tous les membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 18h31

Les Secrétaires de séance

E. Rumps.

La Présidente du Conseil d'Administration
Françoise DECEMBRE-BEZAUD

COLLEGE D'OLT
F.DECEMBRE-BEZAUD
Principale
PUY L'EVEQUE

LOT
LE DÉPARTEMENT

ANNEXE 3

PROJET DE BUDGET 2022 - Liste des contrats d'entretien et de maintenance

- **Collège d'Olt 46700 PUY L'EVEQUE**

OBJET	Entreprise	COÛT PRÉVISIONNEL 2022			CODE RCBC UTILISÉ
		Service Général	SRH	Total	
Maintenance des chaufferies	ATSE Bordes	1400 €		1400 €	0CONTCHAU
Maintenance Ascenseur PMR	3MC	860 €		860 €	0CONTASCE
Adoucisseur	Aqua Soft		200 €	200 €	0CONTADOU
Assainissement - Bacs à graisse	SANICENTRE		550 €	550 €	0CONTBAG
Hottes	ISS Hygiène services		1900 €	1900 €	0CONTHOTT
App.frigorifique	Fcce BOUSCASSE		1250 €	1250 €	0CONTSRH
CTA	Fcce BOUISCASSE		330€	330€	0CONTCTA
Maintenance du matériel de cuisine	Divers entreprises		1500 €	1500 €	0MAINTHC
Récupération des huiles usagées	Com. des com.		GRATUIT	GRATUIT	

OBJET : autres contrats à détailler (téléphone, cuve à gaz, VMC, régulations…)	Entreprise	COÛT PRÉVISIONNEL 2022			CODE RCBC UTILISÉ
		Service Général	SRH	Total	
Cuve à Gaz - abonnement	Butagaz	500 €		500 €	0GAZ
Photocopieur Location	BSI	1000 €		1000 €	0ENTRET
Photocopieur maintenance	BSI	1660 €		1660 €	0LOCAT
Agence comptable	Lycée Clément Marot	145 €		145 €	0GRPSERV
Déchets activités de soins infirmiers	Proserve DASRI	220 €		220 €	0PRODPHA
Droits de copie	Centre Français d'exploitation droit de copie	410 €		410 €	0REP
Groupement de commande	Lycée Monnerville		170 €	170 €	0GRPSERV
Assurance	MAIF	720 €		720 €	0PRIMEASS
		6915.00 €	5900 €	12815.00 €	

Convention d'adhésion au service mutualisateur chargé de la gestion des rémunérations des assistants d'éducation A.E.D., avec le Lycéee Rascaold'ALBI.

Convention avec le lycée Stéphane Hessel de Toulouse pour l'organisation du Dispositif Académique de Toulouse d'Assistance Informatique.

Convention avec le centre français d'exploitation du droit de copie passée suivant le protocole mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et le C.F.C. autorisant toutes les formes d'articles de presse, de pages de livres et de partition de musique pour les besoins de l'enseignement.

Convention avec Public Labo (ex le Laboratoire départemental d'analyses du Lot) en vue de la réalisation d'analyses de plats cuisinés, de prélèvements de surfaces et la réalisation d'audit de cuisine dans le cadre de la réglementation découlant de la mise en place de la méthode d'hygiène H.A.C.C.P.

Convention avec le Département du Lot en date du 03.12.2001 (1er plan d'équipement) et du 14.02.2006 (2ème plan d'équipement), pour la mise à disposition de matériel informatique dans le cadre du développement des T.I.C.E. dans les Collèges du Lot.

Toutes conventions signées par le Chef d'établissement avec les diverses entreprises qui pourraient accueillir les élèves du Collège en stage dans le cadre du temps scolaire.

Toutes conventions avec les E.P.L.E. qui souhaiteraient voir leurs élèves accueillis au service de restauration du collège d'Olt lors de stages effectués sur la commune de Puy l'Evêque

Toutes conventions avec les E.P.L.E. qui accueillent les élèves du collège de Puy l'Evêque pour des stages de découvertes des formations.

Convention avec le lycée Monnerville de Cahors concernant l'adhésion de l'établissement au groupement mis en place au niveau de l'ensemble des établissements publics du Lot afin de coordonner la commande publique et la mise en concurrence des divers fournisseurs pour les achats de produits alimentaires, de papeterie.

Convention avec la Mairie de Puy l'Evêque concernant l'utilisation du gymnase

Convention avec le Rectorat de l'Académie de Toulouse pour l'hébergement du site du collège sur le serveur académique conformément au document type élaboré par les services rectoraux.

Convention avec l'IME de Vire sur Lot pour la scolarisation des élèves de l'IME au collège d'Olt

Convention cadre entre le Collège et le Département du Lot précisant leurs compétences respectives entrant dans le champ d'application de la loi n° 2004-809 relative aux modalités d'exercice des libertés et responsabilités locales.

Convention cadre entre le Collège et le Département relative à l'action culturelle.

Convention d'adhésion au GRETA en vue de la participation de l'établissement à d'éventuelles actions de formation continue

Convention de mise en œuvre du groupement de comptabilité avec le Lycée Clément Marot de Cahors auquel est rattaché le Collège de Puy l'Evêque depuis le 1er Septembre 2009.

Convention « Rectorat / Etablissement » pour l'indemnisation des frais de déplacements des personnels à fonction itinérante.

Convention avec la Fédération départementale d'énergies du Lot pour le marché d'achat d'électricité

Convention avec le Département du Lot pour l'adhésion au groupement de commande pour l'achat du fuel

Convention de prestation de services entre le collège, le département et la mairie de Puy l'Evêque pour le chauffage et la fourniture de repas

Convention avec la CCVLV pour la mise à disposition de locaux dans le cadre de l'atelier cinéma

Convention avec la CCVL pour la mise à disposition de la piscine pour la section natation

Convention de partenariat entre le collège et le club de natation de Puy l'Evêque pour la section natation

Convention avec le département du Lot pour le groupement de commande de téléphonie mobile

Convention portant création d'un groupement de commandes pour la passation et l'Exécution des marchés relatifs à la fourniture et à la maintenance des besoins en informatique et en télécommunication des collèges.

Convention de mise à disposition de véhicules avec la CCVL

Convention entre le collège et le comité départemental Handi Sport pour une intervention et la mise à disposition de matériel de basket fauteuil